



CHARTRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE FINANCIERE ARBEVEL

Financière ARBEVEL s'est toujours attachée à mettre ses investissements en phase avec ses valeurs d'entrepreneuriat et d'accompagnement de création de valeur sur la durée. Financement et accompagnement des petites sociétés, innovation et identification des grandes ruptures sont au cœur de sa gamme.

Sa démarche d'investisseur responsable traduit son souci d'une analyse approfondie et exhaustive des entreprises, d'une part, et le souhait de proposer à ses clients un investissement porteur de sens, d'autre part.

Nous sommes convaincus de la convergence entre les aspects extra-financiers et la recherche de performance, dans un contexte de transition accélérée vers un mode de développement plus durable.

Financière ARBEVEL aborde l'entreprise selon une approche d'Investissement Responsable et s'est dotée d'un cadre formalisant les grands axes de sa démarche socialement responsable. Cette chartre vise à expliquer les politiques mises en place et donner une vision dynamique de ce processus d'amélioration permanente.

I - Derniers développements ISR et feuille de route 2022

- 2020 -

En 2020, la signature des PRI « *Principles for Responsible Investments* » correspond à la recherche de reconnaissance d'une démarche d'intégration ESG réalisée à partir d'un modèle interne permettant de mettre le gérant spécialiste d'une valeur au cœur du processus de recherche extra-financière. Il s'agit d'impliquer toute l'équipe de gestion dans la prise en compte de l'extra-financier. Une politique de vote spécifique à Financière Arbevel a été établie, dans laquelle ISS intervient, pour son analyse des résolutions et sa plateforme de vote. Une politique d'exclusion se fonde alors sur la liste de Norvège.

Seul le compartiment *Pluvalca Sustainable Opportunities* est labellisé ISR France, alliant sélectivité ISR et exclusion Best in Universe (notations MSCI), il recherche des sociétés qui rendent possible le développement durable par leurs produits ou services. L'intégration ESG est assurée par un modèle interne débouchant sur des actions d'engagement.

Pluvalca Initiatives PME obtient quant à lui le label Relance, sur la base d'une amélioration de sa note moyenne ESG en modèle propriétaire maison, sur base semestrielle.

Un accompagnement patrimonial dédié aux clients privés et des actions de mécénat et de sponsoring sont mis en place.

- 2021 -

En 2021, la mise en place du règlement SFDR impose la définition d'un périmètre ISR au sein des compartiments de la SICAV Pluvalca. Il est décidé de labelliser tous les compartiments qui seront article 8 ou 9.

Pluvalca Disruptive Opportunities est labellisé ISR en exclusion Best in Universe avec les notes MSCI, tandis que *Pluvalca France Small Caps* est labellisé ISR par la méthode de la moyenne, sur la base des notes Ethifinance. La notation interne est maintenue comme centrale dans notre dispositif, avec pour objectif l'engagement auprès des petites et moyennes capitalisations les moins avancées dans le processus RSE.

Une part de partage est mise en place sur les compartiments *Pluvalca Sustainable Opportunities* et *Pluvalca Evolution Europe* qui alimente, à travers le fonds de dotation Arbevel, deux associations : *Espérance Banlieue* et *Lazare*.

Tableau des compartiments de la SICAV Pluvalca du périmètre ISR :

Compartiment de la SICAV	Article au sens de la réglementation SFDR
<i>Pluvalca France Small Caps</i>	Article 8
<i>Pluvalca Disruptive Opportunities</i>	Article 8
<i>Pluvalca Sustainable Opportunities</i>	Article 9
<i>Pluvalca Initiatives PME</i>	Article 8

- 2022 -

Début 2022, la politique d'exclusion est renforcée, suite à la souscription à la base de données Trucost, qui permet d'abaisser les seuils d'exclusion et d'ajouter de nouveaux secteurs. A partir des reportings

mensuels de janvier, un reporting climat est mis en place sur les compartiments de la SICAV Pluvalca en article 8 et 9, qui permet aux gérants et aux porteurs d'estimer la trajectoire carbone, les émissions scope 1,2 & 3, les risques physiques et la Climate Value at Risk de ces compartiments. A la fin de l'année, les données communiquées par les entreprises pourront être agrégées selon le cahier des charges de la réglementation SFDR en 14 principes d'impact néfaste (PAI).

Une communication sur les Objectifs de Développement Durable sera également mise en œuvre.

L'objectif est de faire migrer davantage de compartiments vers une conformité à l'article 8.



II - Etats des lieux fin 2021

1. Signature des PRI

Financière ARBEVEL est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) depuis janvier 2020, afin d'apporter un cadre structurant à sa démarche dans le respect des six grands principes édictés. Cette étape assoit notre conviction de gérants responsables à la fois envers nos clients investisseurs, institutionnels et privés, mais également vis-à-vis des entreprises que nous finançons. Le premier questionnaire aurait dû être rempli en janvier 2021, mais l'organisation a décidé une année blanche pour revoir son questionnaire. Une note ne sera donc disponible qu'en 2023.

2. Politique d'exclusion

La politique d'exclusion est révisée au 1^{er} janvier 2022 avec effet immédiat. La liste des secteurs exclus comprend désormais la pornographie, le tabac, l'extraction de pétrole et gaz par techniques non conventionnelles, les entreprises réalisant plus de 5% (contre 30% précédemment) de leur chiffre d'affaires à partir de l'extraction ou de la combustion de charbon thermique, les entreprises dont l'activité est liée à la fabrication de bombes à sous-munition ou aux mines anti-personnel, en conformité avec le Traité d'Oslo et la Convention d'Ottawa signés par l'Etat français.

Ces exclusions sectorielles sont suivies d'après la base de données Trucost.

Des exclusions liées à des considérations éthiques sont par ailleurs dirigées contre des :

- Entreprises en violations sérieuses des droits de l'homme ;
- Entreprises ayant contribué à des dommages environnementaux sévères ;
- Entreprises ayant fait l'objet de violation sérieuse d'une norme éthique ;
- Entreprises mises en cause dans des affaires de corruption sévères.

Dans les domaines pré-cités, la liste constituée par la Banque centrale norvégienne, dont les mises à jour régulières sont publiées et documentées, sert de référence, dans chacune des rubriques, à notre liste de valeurs interdites.

Des exclusions géographiques sont également mises en œuvre pour les émetteurs basés dans les pays sur les listes du GAFI et des ETNC :

- Liste du GAFI, de la commission européenne et du gel des avoirs de l'état français : pays ne mettant pas en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme satisfaisant, les « Juridictions à hauts risques et juridictions sous surveillance » sont exclues ;
- Liste du conseil européen : liste des pays considérés comme des paradis fiscaux.

Afin de renforcer le dispositif de mise en œuvre de cette exclusion, Financière ARBEVEL a mis en place une limite pré-trade bloquante des valeurs prohibées par tous les critères cités ci-dessus. Des alertes post-trade sont également en place.

3. Vote aux assemblées générales

Financière ARBEVEL accorde beaucoup d'importance à la gouvernance des entreprises et entend exercer toute la latitude qui lui est donnée lors des assemblées générales en votant à partir d'un seuil minimum de détention de 0,25% du capital. Ce seuil nous amène à voter sur environ la moitié des

sociétés détenues dans les fonds actions ouverts. Le gérant connaissant le mieux la société vote à l'Assemblée Générale, en s'appuyant sur les analyses de ISS, notre partenaire « Proxy Advisor ». Financière ARBEVEL a rédigé sa politique de vote, disponible sur le site internet, détaillant les grands principes encadrant le vote sur les différents types de résolutions. Elle est mise à jour annuellement par un comité des votes. Un rapport de vote est disponible sur le site internet qui détaille les votes d'une saison, agrégés par type de résolution.

4. Détermination du périmètre ISR des compartiments de la SICAV Pluvalca au sens de la réglementation SFDR

D'après la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), seuls les fonds ayant une sélectivité quantifiable sur la base de critères ESG peuvent en faire une communication centrale. Il a donc été décidé d'exclure les compartiments *Pluvalca AllCaps*, *Pluvalca Health Opportunities*, *Pluvalca Evolution Europe* et *Pluvalca Crédit Allocation* du périmètre ISR, étant donné qu'ils n'intègrent pas de stratégie sélective fondée sur les critères ESG. Ces compartiments ne notent donc plus les sociétés détenues par le modèle interne depuis 2020.

Seul le compartiment *Pluvalca Initiatives PME* est rattaché au périmètre ISR sans label ISR, car l'obtention du **label France Relance en octobre 2020** lui permet d'en faire une communication centrale.

Le périmètre ISR est appelé à progresser au cours du temps. Au 31 décembre 2021, il comporte :

Périmètre ISR de la SICAV à compartiments Pluvalca :

Compartiment de la SICAV	Article au sens de la réglementation SFDR
<i>Pluvalca France Small Caps</i>	Article 8
<i>Pluvalca Disruptive Opportunities</i>	Article 8
<i>Pluvalca Sustainable Opportunities</i>	Article 9
<i>Pluvalca Initiatives PME</i>	Article 8

5. Stratégies de sélectivité des compartiments ISR de la SICAV Pluvalca

L'objectif de Financière Arbevel est de labelliser plus de la moitié de l'actif de la SICAV Pluvalca à compartiments en 2021. Cela devrait donner plus de lisibilité à la stratégie ISR pour les porteurs.

La méthodologie diffère selon les compartiments, et passe par des prestataires externes de recherche ESG : MSCI pour les compartiments investis sur les titres européens et Ethifinance pour les compartiments investis sur des petites capitalisations françaises.

Le fonds *Pluvalca Sustainable Opportunities* a été le premier compartiment de la gamme à obtenir le **label ISR France en juillet 2020**. Il répond à l'article 9 du règlement SFDR, avec :

- une thématique Développement Durable qui l'amène à investir sur des sociétés apportant des solutions de décarbonisation ou de mutations sociétales,
- une exclusion des deux derniers déciles de l'univers en méthodologie Best in Universe,
- une exclusion des secteurs du pétrole, du charbon, de l'armement, de l'alcool, des jeux d'argent et du tabac.

Pluvalca Disruptive Opportunities (art. 8) applique la sélectivité de 20% par une stratégie d'élimination des deux derniers déciles de l'univers d'investissement en *Best in Universe*. Une mesure d'impact, en

l'occurrence l'indépendance du Conseil d'Administration, doit également rester supérieure à sa moyenne dans l'univers d'investissement.

Pluvalca France Small Caps (art. 8) applique la sélectivité requise en s'engageant à conserver une note ESG moyenne pondérée du fonds supérieure à celle de l'univers, une fois soustraits les deux derniers déciles de ce dernier d'après une méthode *Best in Universe*. La mesure d'impact sélectionnée comme devant rester supérieure à celle de l'univers est la mise en place de dispositifs de partage des bénéfices, au-delà des dispositifs légaux.

Stratégie de sélectivité ESG des compartiments ISR de la SICAV Pluvalca :

Compartiment de la SICAV	Stratégie de sélectivité ESG
<i>Pluvalca France Small Caps</i>	Moyenne du fonds > Moyenne des 8 meilleurs déciles de l'univers
<i>Pluvalca Disruptive Opportunities</i>	Exclusion des deux derniers déciles de l'univers
<i>Pluvalca Sustainable Opportunities</i>	Thématique Développement Durable + Exclusions sectorielles + Exclusion des deux derniers déciles de l'univers
<i>Pluvalca Initiatives PME</i>	Pas de sélectivité. Intégration globale et Label <i>France Relance</i>

Ces règles sont contraignantes, mais nous sommes convaincus qu'elles sont porteuses de performance, ces critères étant désormais pris en compte par une majorité d'investisseurs en Europe.

6. Intégration ESG par la notation maison réalisée par les gérants

Financière ARBEVEL intègre son analyse ESG à la gestion. C'est le gérant qui prend en compte les critères ESG au même titre que les critères financiers dans ses décisions de gestion. Il incombe donc au gérant lui-même, et non à une équipe dédiée, ni à une société externalisée, de synthétiser les éléments E, S et G produits par les sociétés.

Une grille de 18 critères a été élaborée en interne par consultation de tous les gérants. Nous avons fait le choix de pondérer le critère de gouvernance à hauteur de 50% de la note et de pondérer les critères S et E à hauteur de 25% chacun, compte tenu de l'importance de la qualité des structures de direction dans des sociétés de petite et moyenne taille qui représentent l'essentiel de l'investissement chez Financière ARBEVEL. Une note est ainsi élaborée sur chacun des trois critères pour chaque émetteur, l'équipe de gestion se réservant la possibilité d'investir jusqu'à 10% (dans le cas des fonds labellisés ISR) et jusqu'à 25% (dans le cas du fonds labellisé Relance) de l'actif net dans des émetteurs non notés.

Le critère de gouvernance est renseigné à partir des données des recherches d'ISS, notre partenaire « Proxy Advisor », et à partir des rapports annuels. Il accorde une importance particulière à la qualité des dirigeants, à la transparence de la rémunération et son alignement avec les actionnaires, ainsi qu'à l'indépendance et l'expertise du conseil d'administration. Un critère relatif à la politique de lutte contre la cyber-criminalité a été ajouté en 2021.

Le critère social a été construit à partir des valeurs d'entrepreneuriat de Financière ARBEVEL : adhésion des salariés au projet d'entreprise, partage des profits, évaluation de la satisfaction des salariés, politique d'attractivité à l'embauche, etc. Le critère de gestion des données clients a été ajouté en 2021.

Le critère d'environnement se distribue entre la qualité des données sur l'impact environnemental de la société sélectionnée et la qualité de sa réflexion permettant de maîtriser cet impact et de mettre en place des produits en économie circulaire.

Notre approche intégrée ne vise pas à interdire l'investissement dans des sociétés mal notées, puisque la sélectivité a déjà été réalisée en amont à partir de notations par des prestataires externes.

Nous comprenons notre rôle d'investisseurs comme une possibilité d'accompagner les entreprises dans leur prise de conscience des enjeux et de stimuler leur progression à travers des discussions et du benchmarking. Le modèle interne sert donc deux missions principales :

- 1- S'assurer que le gérant a connaissance de tous les éléments ESG,
- 2- Servir de fondement au dialogue et aux actions d'engagement.

La progression de la note, qui sera renouvelée chaque année pour les sociétés notées détenues en portefeuille, constitue autant un critère d'appréciation de la société que sa note absolue. Néanmoins, si un enjeu extra-financier n'était pas correctement traité et présentait un risque pour l'investissement, le gérant en discuterait avec l'émetteur, l'informerait des éléments à améliorer, et pourrait décider de mettre en place une action d'engagement, suggérant des voies d'amélioration à la société et décidant, le cas échéant, de vendre le titre si aucune amélioration n'était constatée dans un délai raisonnable.

Ces dialogues et actions d'engagement sont résumées dans un rapport publié annuellement par la société de gestion : Rapport de dialogue et d'engagement.

On notera qu'une tolérance est donnée aux gérants d'investir jusqu'à 10% de l'actif du fonds en titres non notés et jusqu'à 25% pour le fonds *Pluvalca Initiatives PME* comme prévu par le *label France Relance*.

7. Initiatives ISR en-dehors de la gestion collective

7.1. Une approche ESG intégrée au Private Equity

L'équipe de Private Equity a mis en place une grille d'une dizaine de critères partagés entre les piliers E, S et G, particulièrement pertinents dans le secteur de la santé selon leur vision. Cette grille est remplie par leurs interlocuteurs dans les sociétés investies. L'équipe constate que leur représentation au conseil d'administration permet de donner plus de poids à leur démarche. Les dirigeants s'attachent à faire évoluer leurs pratiques dans le sens d'une meilleure performance sur la grille.

7.2. Une première émission « green » en dette privée

L'équipe spécialisée sur les émissions de dettes privées a émis fin 2021 pour la première fois une dette dont le coût varie en fonction de l'atteinte d'un critère d'empreinte environnementale. Il s'agit d'une entreprise qui visait à améliorer son empreinte et l'atteinte de son objectif serait associée à un taux préférentiel sur sa dette.

7.3. Une pratique de l'engagement par l'équipe de multigestion

L'équipe de Multigestion pratique l'engagement afin d'encourager leurs sociétés de gestion partenaires à accélérer leur transition ESG.

Dans la mesure où l'équipe cherche à identifier des sociétés de gestion indépendantes,

entrepreneuriales, parfois jeunes, et qu'elle a une politique d'incubation afin d'accompagner le lancement de nouvelles stratégies, la prise en compte des enjeux ESG n'est pas toujours intégrée dès la création. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de sociétés de gestion basées dans certaines zones géographiques en retard sur l'Europe en matière d'investissement socialement responsable.

C'est la raison pour laquelle aucun critère strict excluant automatiquement certains fonds de notre processus de sélection n'a été retenu (à l'exception des mandats Responsable et Durable, 100% articles 8 et 9). En revanche, ces sociétés partenaires prennent conscience des enjeux ESG, et l'équipe les accompagne dans la mise en œuvre d'une politique d'investissement socialement responsable.

8. Accompagnement philanthropique et actions de mécénat

8.1. Pôle de philanthropie dans le département de gestion privée

Financière ARBEVEL accompagne les personnes qui souhaitent s'engager dans une démarche philanthropique en leur proposant une approche personnalisée. Nous intervenons à chaque étape du projet philanthropique, de sa conception à sa concrétisation en intégrant la situation patrimoniale et personnelle du porteur du projet. Nous mettons à disposition :

Notre expérience pour avoir accompagné un grand nombre de projet dans des domaines très variés :

Notre expertise pour coordonner la gestion de votre projet philanthropique et sa connaissance des acteurs de la philanthropie.

Financière ARBEVEL a lancé en 2020 le premier cercle des femmes philanthropes.

« L'idée de ce cercle est née des attentes des femmes philanthropes que nous accompagnons. Elles ont une approche différente de leur engagement ».

Convaincus que la collaboration entre philanthropes est un formidable accélérateur de projet, l'objectif de ce cercle est d'avoir un rôle de facilitateur pour pouvoir œuvrer au mieux.

Financière Arbevel a réuni autour d'un déjeuner le 6 février 2020 des femmes très engagées dans la philanthropie. **Le thème de cette première rencontre était : choisir pour agir : donner ne s'improvise pas.**

8.2. Parts de partage et fonds de dotation

Financière ARBEVEL a créé un fonds de dotation en 2021, qui a pour ambition de soutenir des causes dotées d'un prisme social, éducatif et environnemental. Dans la perspective d'élargir les sources de financements, Financière ARBEVEL a créé deux parts de partage sur des compartiments de la SICAV Pluvalca, dont *Pluvalca Sustainable Opportunities*, fonds actions labellisé ISR, et à thématique développement durable, et *Pluvalca Evolution Europe*, fonds patrimonial diversifié. Financière ARBEVEL s'engage à reverser 40% des frais de gestion et de performance attachés à ces parts au profit du fonds de dotation. Les dirigeants, les collaborateurs et les clients de Financière Arbevel se verront offrir l'opportunité de participer au financement du fonds de dotation.

Deux associations sont financées par ce fonds :

- **Lazare**, association qui anime et développe des colocations solidaires entre des personnes sans

- domicile fixe ou vivant à la rue et des jeunes actifs ;
- **Espérance Banlieue**, association qui lutte contre le décrochage scolaire et l'exclusion sociale en développant des écoles dans les quartiers d'éducation prioritaire des villes.

8.3. Actions de mécénat

Financière ARBEVEL attache depuis de nombreuses années une grande importance à soutenir des actions philanthropiques. Financière ARBEVEL a eu la volonté d'aider et d'accompagner des associations en faveur des jeunes et des personnes en difficulté :

- l'aide à la réinsertion par le travail (Association Neptune) ;
- l'amélioration des conditions de vie de famille en difficultés (Betsen Academy) ;
- l'aide aux jeunes de quartiers défavorisés par la pratique du sport (Rugby French Flair).

8.4. Sponsoring à impact

Depuis 2016, Financière ARBEVEL contribue au développement des conférences TEDx, Echappée Volée et BOMA considérant que ces conférences contribuent à la réflexion sur les grands enjeux de demain, contribuent à faire connaître des talents et de nouvelles expertises et ainsi à alimenter les thèmes d'investissement de demain.

8.5. Financement de l'innovation dans la santé

Depuis cinq ans, Financière ARBEVEL s'est engagée dans la recherche médicale au travers d'investissements dans la biotechnologie, secteur en pointe dans de nombreuses aires thérapeutiques telles que l'immunothérapie, les maladies neurodégénératives ou encore le cancer. Ces investissements portent à la fois sur des sociétés cotées mais également non cotées avec le lancement en 2018 d'un premier véhicule regroupant une quarantaine de millions d'euros autour d'investisseurs institutionnels et de family offices de premier plan.

Date de mise à jour : Janvier 2022